

## Annexe 3 à la Délégation générale de signature n° 2025/3041 (Version 01.01.2026\_2/2)

### FICHE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE Direction des Soins, de la Qualité et de la Relation avec les Usagers

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 décembre 2025, portant nomination de Mme Sandrine MONDIERE dans le corps des directeurs des soins et l'affectant en qualité de coordonnateur général des soins et chargé de la qualité, gestion des risques et relation avec les usagers au Groupement Hospitalier Portes de Provence et au Centre hospitalier Intercommunal de Bourg Saint Andéol-Viviers.

Délégué : **M. Mathieu MONIER** – Directeur du GHPP et du CHI de Bourg-St-Andéol / Viviers.

Délégataire principal : **Mme Sandrine MONDIERE** – Directrice des Soins

#### 1. ABROGATION

À compter du 1er janvier 2026, la présente fiche de délégation de signature abroge et remplace la fiche initiale objet de l'annexe 3 de la délégation générale de signature n°2025/3041, signée le 1er décembre 2025.

#### 2. DÉLÉGATION – INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SOINS

##### 2.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à **Mme Sandrine MONDIERE**, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses fonctions de Directrice des Soins, notamment :

- Les conventions de stage
- Les actes préparatoires relevant des attributions prévues par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002

#### 3. DÉLÉGATION – DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES

##### 3.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à **Mme Sandrine MONDIERE** à l'effet de signer tous les documents relatifs à ses missions de Directrice des Soins chargée de la Qualité et de la Gestion des Risques, notamment :

- Documents relatifs aux démarches qualité
- Documents relatifs à la gestion des risques
- Documents préparatoires ou opérationnels dans le cadre du management de la qualité et de la sécurité des soins

Elle exerce les missions de gestionnaire des risques en lien avec le Coordonnateur des risques associés aux soins (CRAS).

#### 4. DÉLÉGATION – DIRECTION DE LA RELATION AVEC LES USAGERS

##### 4.1 Délégataire principal

Délégation permanente est donnée à **Mme Sandrine MONDIERE**, à l'effet de signer tous les documents afférents à la gestion des relations avec les usagers, notamment :

## Annexe 3 à la Délégation générale de signature n° 2025/3041 (Version 01.01.2026\_2/2)

- Réponses aux réclamations
- Correspondances relatives à la Commission des Usagers (CDU)
- Documents relatifs aux médiations
- Courriers concernant les droits des patients
- Documents liés aux actions d'information, de conciliation, d'amélioration de la qualité perçue

### 5. DURÉE

La présente fiche prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et demeure valable jusqu'à la fin des fonctions du déléguétaire ou jusqu'à modification/abrogation par décision du Directeur Général.

### 6. SIGNATURES

Fait à Montélimar, le 1er janvier 2026

Le Directeur Général

M. Mathieu MONIER



Le Déléguétaire principal

Mme Sandrine MONDIERE

